L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 31 MAI 1858.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Bureau-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. G. MARBY.
N° 82, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
MARDI MATIN, 31 MAI 1853.

CHEMIN DE FER DE PONTCHARTRAIN ET DE MOBILE.

L'extension du chemin de fer du lac Pontchartrain jusqu'à Mobile rencontre des difficultés que l'on était loin de prévoir et qui causeront peut-être de regrettables lenteurs. Sans ces obstacles inattendus la Compagnie se serait chargée de l'œuvre, et l'époque précise de l'inauguration de la première section est pu être fixée d'avance. Nous aimons à croire que les obstacles dont il s'agit seront levés prochainement et que les travaux pourront être commencés dans le courant de l'été.

Voici ce dont il s'agit. Le charte accordée par la législature à la compagnie du chemin de fer de Pontchartrain pour l'extension du railway s'accorde naturellement de droit de passage que jusqu'à la frontière de l'Etat. Mais cette limite franchie, la compagnie se trouve soumise à la juridiction de l'Etat du Mississipi et soumise à celle de l'Alabama. Mais comme des chartes sont accordées dans ces Etats pour divers tronçons qui correspondent à celui du chemin de fer de Pontchartrain et de Mobile, la compagnie avait pensé qu'elle en obtiendrait aisément le transfert. Elle a donc fait auprès des parties intéressées toutes les démarches nécessaires, mais elle n'a pas tardé à s'apercevoir que loin de la seconder dans ses vues et de l'aider à exécuter une entreprise qui doit être si avantageuse pour Mobile et pour la Nile-Orléans, les détenteurs des chartes en question n'avaient qu'un but, tirer le plus grand profit possible de la position de la compagnie. Ils ont par conséquent imposé à celle-ci des conditions si onéreuses que la direction a dû les refuser. Il est possible qu'ils comprennent leur erreur et qu'ils reviennent à de meilleurs sentimens vis-à-vis de la compagnie. Nous nous en féliciterions pour notre part car il s'agit ici d'une grande et utile amélioration dont trois Etats, la Louisiane, le Mississipi et l'Alabama, recueilleraient les bénéfices.

Que gagneront d'ailleurs à se montrer inflexibles les propriétaires des chartes dont la compagnie de Pontchartrain a cherché à obtenir le transfert? S'ils gardent leurs chartes, ils n'en pourront faire aucun usage, car ils n'ont pas les moyens de construire la moindre section de railway et ils n'offrent pas les garanties financières qui inspirent la confiance et assurent le concours des capitalistes. Leurs chartes seront donc inutiles entre leurs mains, et ils seront obligés de venir tôt ou tard les offrir à la compagnie de Pontchartrain. Ne vaudrait-il pas mieux qu'ils s'exécutassent dès ce moment et qu'ils fissent à la compagnie des conditions acceptables? Quand il s'agit d'ailleurs d'un travail d'utilité publique, on a toujours mauvaise grâce à en faire un objet de spéculation et de placer des intérêts au-dessus de ceux de la prospérité publique, individuelle et générale, de la prospérité générale, et quand le peuple souffre, quand le malaise se fait sentir dans toutes les classes, il est impossible que les fortunes particulières soient bien assises. Voilà pourquoi nous nous sommes dès le principe nettement prononcés en faveur de la taxe municipale dont le but est de favoriser la construction des chemins de fer de Jackson et des Opelousas. Voilà pourquoi nous blâmons sans réserve ceux qui cherchent aujourd'hui à susciter contre la perception de cette taxe toutes sortes d'obstacles tirés de la Constitution et de la loi. La constitutionnalité de la mesure nous paraît indéniable, et nous espérons que la Cour Suprême rendra une décision dans ce sens.

Mais revenons au chemin de fer de Pontchartrain et de Mobile. Les difficultés que la compagnie a rencontrées au début causeront une regrettable perte de temps, mais il faut s'y soumettre. L'hiver prochain, des juges des législatures du Mississipi et de l'Alabama se réuniront, et la compagnie s'adressera directement à elles pour obtenir droit de passage qui lui sera accordé immédiatement. Il se peut cependant que les détenteurs des chartes déjà accordées se montrent plus accommodans. Dans ce cas, les travaux seront commencés vers le mois de juillet. Dans l'autre hypothèse, la compagnie ne pourra commencer l'exécution de ses projets qu'au printemps prochain.

Correspondance de New-York.

On trouvera plus loin la seconde lettre régulière de notre correspondant de New-York. Elle est pleine d'intérêt et sera lue avec vif plaisir. Quant à la liberté appréciation de M. Arpin nous n'entendons nullement la restreindre, persuadé que l'indépendance même du notre correspondant sera un attrait de plus pour la lecteurs de l'*Abeille*.

SENATEURS DE LA LOUISIANE.

La date suivante comprend tous les Sénateurs que la Louisiane a envoyés au Congrès depuis 1812, époque de son admission dans l'Union.

Commencement du terme. Expiration du terme.
1812-1813—Allan B. Magruder—Mars 1813.
Do — John N. Destrahan—Démission, oct. 1812
1813-1817—Thomas Posey—Nommé par gouverneur
Do —1812—James Brown—Mars 1817.
Mars 1813—Eugène Plauncupin—Mars 1813.
Mars 1817—Wm C. C. Claiborne—Mort 1817.
Janv. 1818—Henry J. Johnson—Mars 1823.
Mars 1817—James Brown—Démission 1823.
Nov. 1824—Dominique Bouligny—Mars 1829.
Janv. 1824—Josiah S. Johnston—Mars 1825.
Mars 1825— Do —Mars 1831.
Mars 1829—Edward Livingston—Démission, 1831.
Mars 1829—Edward Livingston—Démission, 1831.
Nov. 1831—Alexander A. Waggaman—Mars 1833.
Janv. 1834—Henry J. Johnson—Mars 1842.
Mars 1833—Alexander Porter—Démission, 1836.
Mars 1835—Alexander A. Garrett—Démission, 1835.
Janv. 1836—Robert C. Nicholas—Mars 1841.
Janv. 1837—Alexandre Mouton—Mars 1837.
Mars 1837— Do —Démission, 1842.
Mars 1841—Alexander Barrow—Mort, 1846.
Janv. 1842—Charles M. Conrad—Mars 1843.
Janv. 1844—Henry Johnston—Mars 1849.
Janv. 1847—Pierre Soulé—Mars 1847.
Mars 1847—Solomon W. Downs—Mars 1853.
Janv. 1853—Pierre Soulé—Démission, 1853.
Mars 1853—J. P. Benjamin—Mars 1859.
Avril 1853—John Slidell—Mars 1855.

M. Patin—On nous prie d'annoncer qu'un dépôt de billets pour la grande expérience aérostatique de M. Petin sera fait aujourd'hui même, de bonne heure, sur la nouvelle Place d'Armes, rue des Remparts. Ceux donc qui vont visiter la navire aérien pourront s'assurer en même temps leurs places pour le jour de l'ascension. Ceux qui aux balcons, A MIDI PRÉCIS.

Comme beaucoup de personnes assisteront à l'ascension du haut des balcons environnants, elles se feront sans doute un devoir, pour ne point frustrer le savant aéronaute d'une partie de la recette qui il destine à acquitter les frais considérables de l'expérience, de contribuer dans la proportion qu'elles jugeront convenable en raison qui produiront le prix d'admission payé par les autres spectateurs.

CHRONIQUE DES CAMPAGNES.

Nous lisons dans le *National*, journal publié au Détour des Anglais :

Le cadavre d'un noyé a été retiré du fleuve le 27 de ce mois en face de l'Anse-aux-Jesuites.

—Le charbon sorti dans toute la paroisse Plaquemine avec une grande sévérité.

—En général, la saison est parfaite dans toute l'étendue de la paroisse.

—Les cannes à sucre sont magnifiques et promettent une récolte très abondante. Le maïs atteint une hauteur prodigieuse et dans plusieurs endroits il est en pleine floraison.

—La récolte des pommes de terre est très abondante à Plaquemines, tandis qu'à St-Bernard elle est presque totalement manquée.

—Les maringuoins ont déjà fait leur reapparition depuis quelque temps et on en a tué cette nuit dans le bas de la paroisse que leurs *mordantes* atteintes sont le plus *vivement senties*. On nous menace à ne plus voyager que nous d'énormes moustiquaires.

—Le nommé William Foster qui gémissait depuis deux ans dans la prison de St-Bernard, sous l'inculpation d'avoir assassiné un homme au lac Borgne, est sorti de son cachot après avoir trouvé ses cadeaux, serrures et toutes qui s'opposait à sa fuite.

—Le nègre de M. Marcel Bienvenu, condamné à mort, pour tentative de viol, pendant des vacances, sur une jeune allemande, s'est également échappé de prison après avoir pratiqué un trou dans le mur. Il y a déjà quinze jours passés que ce nègre a exécuté cet audacieux projet et depuis cette époque on n'en a plus entendu parler.

Cravasse—Nous lisons dans le *Meschacébé* du 29 courant :

« Mardi soir, à la tombée de la nuit, une crevasse se déclara dans la levée du Bonnet Carré, à quelques centaines plus loin que le moulin à scie de M. Louis Rasson. Les habitans du voisinage furent prévenus de suite, et il y eut bientôt une centaine de travailleurs sur les lieux. Grâce à cette activité digne d'éloges, la crevasse a été arrêtée le même soir. La terre est si molle en ce moment que le chemin, après avoir été couvert d'eau toute la nuit, était rempli de poussière dès le surlendemain. »

Jugement du nègre Wilson—On lit dans le *Mississippi* du 20 mai :

« Hier matin, le nègre Wilson, accusé de tentative de meurtre sur deux blancs, a paru devant la Cour, composée de dix habitans et présidée par les honorables juges de paix Drausin Trépagnier et Lucien Bouchet.

« M. Emile Legendre, avocat de district, a soutenu l'accusation, et deux défenseurs officiaux ont présenté la défense du prévenu.

« Après, après une courte délibération, le jury prononçait que le nègre Wilson était coupable de tentative d'assassinat.

« Le prévenu a été condamné par la Cour à la peine de mort.

« Nous avons entendu dire que ce malheureux nègre, qui a toujours été considéré comme parfaitement honnête, en subissant sa sentence, a déclaré que, si on le relâchait, il ne commettrait pas de crime.

« Nous avons connaissance de deux cas pareils dans lesquels, quand le nègre a été condamné à mort, il a déclaré qu'il était sûr que, si on le relâchait, il ne commettrait pas de crime. Dans ces deux cas, le nègre a été relâché et il a tenu sa parole. Nous ne pouvons pas dire si, dans le cas présent, le nègre Wilson sera, ou non, fidèle à sa parole. Mais nous pouvons dire que, si on le relâche, il ne commettra pas de crime